

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2015
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 23 mars 2015 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Laurent Daulny, sur convocation adressée le 17 mars 2015

Présents : 30 - Pouvoir : 1

Mme Hélène Faivre a été élue secrétaire de séance.

Assistent à la séance Nathalie Pavageau et Agnès Tixier des services de la communauté de communes, et Mme Ana Sofia Leité Costa, receveur communautaire

Le PV de la séance du 3 février 2015 est adopté à l'unanimité avec 2 modifications demandées par M. Carpentier.

- Dans le compte-rendu, on nomme le Syndicat Mixte des Ruines de Crozant. Le conseil syndical a acté le principe de parler dorénavant de la Forteresse de Crozant et non plus des ruines. Il serait bien de l'appliquer à l'avenir.
- Dans le paragraphe concernant les bâtiments à vendre à St Sébastien, traité en questions diverses, M. Carpentier avait précisé que ce bâtiment pourrait servir pour soulager le gymnase de Dun le Palestel et qu'il souhaitait que la Communauté de Communes fasse réaliser une étude pour chiffrer l'aménagement nécessaire.

Le procès verbal est adopté avec ces 2 observations

Le Président passe à l'ordre du jour

Domaine Jeunesse

Bilan de l'activité Petite Enfance 2014

Micro crèche

Le taux d'occupation est de 64 %, inférieur à celui de l'année passée. Le nombre d'enfants accueillis en fonction des heures de la journée oscille de 1 à 9 en moyenne, un peu plus faible qu'en 2013. Les inscriptions nouvelles devraient permettre d'obtenir un meilleur taux d'occupation en 2015.

RAM

Sur l'année 2014, il y a eu 77 séances de temps collectifs. Pour les ateliers du mardi à Dun le Palestel, 9 assistantes maternelles différentes ont participé, 33 enfants et 10 parents. Pour les ateliers d'éveil musical du vendredi dans les communes, 5 assistantes maternelles différentes ont participé, 16 enfants et 8 parents

Le spectacle de Noël a vu la participation de 70 enfants et d'environ 35 parents et 13 assistantes maternelles.

Une formation aux gestes de 1^{er} secours a été organisée 11 assistantes maternelles ont participé.

Domaine Financier

Présentation des comptes administratifs

Le Président présente les comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes « Petite Enfance », « Equipements culturels » (Hôtel Lépinat) et « Lotissement Zone d'activités » qui ont été communiqués avec la convocation du conseil communautaire et qui font ressortir les résultats suivants :

Budget annexe Petite Enfance.

Il est équilibré à hauteur de 149 182.86 € par virement du budget principal d'une somme de 43 481.81 €. Il est fait état d'une erreur dans le calcul de la Prestation Enfance qui a pour conséquence d'alléger de 8 021 € le besoin de financement par le budget principal 2014 (qui aurait dû être de 51 503.15 €). Cette somme viendra augmenter d'autant le besoin de financement par le budget 2015.

Par ailleurs, il est précisé que dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la CAF apporte une

aide qui s'impute sur le budget principal et qui compense partiellement la participation de la comcom au fonctionnement de la structure. Le CEJ est signé sur 4 ans (2014/2017).

Budget annexe Lotissement

Il est équilibré en fonctionnement, En investissement un déficit de 500 406.22 € s'ajoute au déficit antérieur de 123 915.63 € soit un déficit cumulé de 624 321.85 € (correspondant aux éléments stockés : terrains, études, travaux... ; ce déficit sera reporté au budget primitif 2014. Pour info, il est précisé qu'il reste à encaisser des subventions à hauteur de 194 127 € et à payer le solde des études et travaux à hauteur de 68 000 €

Budget principal

En fonctionnement, les recettes se sont élevées à 3 584 012.14 € et les dépenses à 3 241 671.35 € dégageant un excédent de 342 340.79 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 1 007 151.95 € soit un excédent de clôture de 1 349 492.74 €.

En investissement, les recettes se sont élevées à 2 173 651.48 € et les dépenses à 2 150 313.40 € faisant apparaître un excédent de 23 338.08 € sur l'exercice qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 13 487.39 €, soit un excédent de clôture de 36 825,47 €

Les restes à réaliser Dépenses-Recettes faisant apparaître un solde positif de 95 955 € qui s'ajoute à l'excédent cumulé, il n'y a donc pas de besoin de financement par la section de fonctionnement.

Les comptes administratifs, mis au voix par la 1^{ère} vice présidente sont approuvés à l'unanimité ainsi que les comptes de gestions produits par le receveur communautaire, rigoureusement identiques.

Affectation du résultat d'exploitation du budget principal

Le résultat de la section d'investissement ne nécessite pas une couverture par l'excédent d'exploitation qui est donc maintenu intégralement en section de fonctionnement.

Orientations budgétaires

Fonctionnement

Hélène Faivre explique que le poste « Personnel » va augmenter du fait du recrutement de Pierre Veysseix pour la direction de l'Hôtel Lépinat et la coordination des sites. Elle rappelle que la commune de Chéniers remboursera à hauteur de 25 % au titre de la mise à disposition affectée à la Tuilerie.

De nouvelles charges vont apparaître : déficit du budget annexe de l'Hôtel Lépinat, charges d'entretien de la zone d'activités...)

Par ailleurs, elle évoque la politique de l'Habitat avec un désengagement annoncé de la Région et sans doute de l'ANAH, sur le financement du poste de chargé de mission. En effet, la Région ne financera que les travaux, et l'ANAH prendra sa décision au vu du résultat de l'étude pré-opérationnelle en cours, mais a déjà fait savoir qu'elle s'orienterait plutôt sur un soutien au niveau du Pays.

En cas de maintien d'un animateur sur le territoire, la charge à supporter sera plus importante, le poste n'étant plus (ou étant moins) subventionné

Investissement

Fonds de concours aux communes : Pour 2015, l'enveloppe estimée au vu des dossiers déposés est de 159 000 € (pour les montants les plus importants, le fonds de concours sera versé sur 2 ans -l'année n+1 n'est pas comptabilisée dans cette enveloppe)

Aménagement numérique : La phase pilote a pris du retard. La montée en débit devrait se terminer en 2016. Une réunion est prévue en avril pour faire le point sur le jalon 1

(2015/2020) et notamment sur les communes entrantes. Une dépense nouvelle risque d'intervenir pour l'enfouissement des fourreaux entre Sagnat et Lafat pour anticiper sur le jalon 1. Il faut prévoir un montant de 150 000 € sur le jalon 1.

Gérard Delafont précise que dans le cadre du contrat de cohésion territoriale 2015/2017, la communauté de communes est fléchée pour le Jalon 1 à 497 850 €.

Projet Tennis couvert : le point sur les subventions

Le Président indique que la subvention DETR a été acceptée, que le dossier est conforme pour le Conseil Général, et que la Fédération de Tennis devrait participer à hauteur de 8 000 €. Un dossier de demande de subvention exceptionnelle sera déposé auprès des parlementaires creusois.

La commune de Dun le Palestel a accepté de participer à hauteur de 60 000 € sur la base du plan de financement initial prévoyant l'attribution d'une subvention exceptionnelle. La commune étudiera à nouveau la demande s'il n'est pas possible de l'obtenir. Le plan de financement sera revu lorsque toutes les données seront connues.

Projets inscrits dans le contrat de cohésion territoriale :

Hélène Faivre explique que les projets inscrits dans le contrat de cohésion territoriale ne débiteront sûrement pas avant 2016. Seule la phase de maîtrise d'œuvre de l'Espace Monet Rollinat a lieu en 2015 et suit son cours.

Gérard Delafont rajoute que lors des réunions de négociation avec la Région, le projet de réhabilitation de La Palestel a été retiré du contrat de projet transversal « Vallée des peintres ». La Région avait alors proposé que ce dossier soit traité dans le cadre des crédits sectoriels par une intervention au titre des réhabilitations énergétiques des bâtiments publics. Un appel à projet devrait être lancé courant mars. La candidature sera à rendre en septembre 2015. Il n'est donc pas nécessaire de débiter les travaux en 2015. Cela laisse le temps de faire les demandes de subventions auprès des autres financeurs. La Région s'est engagée à donner un avis favorable lors des réunions de négociation du contrat de cohésion. Les travaux concernent l'enveloppe du bâtiment, l'énergie, l'isolation,....

DOMAINE TOURISME

Hôtel Lépinat : convention de prestation de service avec commune de Chéniers pour la gestion des groupes scolaires et pour l'animation

Le projet de convention est distribué aux conseillers. La convention précise que la mise à disposition concerne uniquement la gestion des réservations des groupes scolaires pour la visite de l'Hôtel Lépinat et ponctuellement des heures d'animation à l'Hôtel Lépinat durant les vacances scolaires (sur une base réelle d'heures effectuées). La Communauté de Communes remboursera à la commune de Chéniers au prorata du temps de mise à disposition,

QUESTIONS DIVERSES

Marché de Crozant : remboursement électricité

Le Président explique que pour alimenter les stands de produits frais, lors du marché saisonnier hebdomadaire de Crozant, la commune a demandé à utiliser le branchement Electricité de l'Hôtel Lépinat. Un sous-compteur a été installé permettant de contrôler la consommation. Le remboursement des Kw consommés se fera au vu d'un relevé annuel de ce sous-compteur en fin de saison.